

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 7 (1878)
Heft: 5

Rubrik: Correspondances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

divers pays, l'enseignement de la langue française, la science agricole à l'école primaire, etc.

Cette revue se distingue de ses sœurs aînées en ce qu'elle n'accorde pas une place privilégiée aux actes officiels et aux exercices pratiques, toutes choses qui n'ont aucune importance pour l'instruction des instituteurs et l'amélioration de l'école. Il nous semble cependant que la méthodologie proprement dite, avec les procédés de chaque système, n'obtient pas, dans cette revue, toute la part qui lui revient. La réforme des méthodes et leur introduction dans l'enseignement, tel devrait être le principal objet d'une revue vraiment pédagogique.



CORRESPONDANCES.

Des bords de la Sionne, le 18 avril 1878.

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre excellent *Bulletin pédagogique*, n° 4, de cette année, je trouve, sous le titre : « Correspondances » et sous la date : « Du Valais, 24 janvier 1878 », une critique anonyme contre l'enseignement de l'orthographe.

Ce petit article débute sans fiel et sans malice ; mais ce n'est que pour mieux frapper ensuite : *in cauda venenum*. En le lisant, je vois tout d'abord que votre honorable correspondant, M. R., n'a pas encore digéré la pilule, pourtant bien anodine, que lui a servie, il y a un an, l'auteur du rapport qu'il incrimine. Il fait revivre des idées dont la réfutation a été couverte des applaudissements unanimes de l'intelligente assemblée de Sierre. Il oublie que, dans cette nombreuse réunion, pas un inspecteur, pas un professeur, pas un instituteur, n'a, en effet, demandé la parole contre une seule des propositions ou conclusions du rapport dont il s'agit ; que M. le chanoine Schorderet a loué hautement ce travail ; que M. le président de l'Instruction publique, dont tout le monde reconnaît la compétence dans toutes les matières qui sont du ressort de son département, en a demandé, séance tenante, l'insertion dans le *Bulletin*, et qu'enfin, vous-même, Monsieur le Rédacteur, faisant droit à cette demande, vous vous êtes empressé de le publier en grande partie dans les colonnes de la dite feuille pédagogique, conjointement avec des extraits des trois autres rapports. Il oublie aussi la note louangeuse qui annonce ces coupures ; oui, M. R. oublie tout cela, ou s'il s'en souvient, il n'en tient nul compte. A ses yeux, tous ses supérieurs, tous ses collègues qui ne partagent pas sa manière de voir, n'entendent rien à l'éducation et à l'instruction des enfants du peuple, et ne comprennent pas les besoins de nos populations rurales. Allez, semble-t-il leur dire à tous, vous êtes des retardataires, des routiniers, des marchands de participes.. Il leur annonce *ex cathedra* que de « nouvelles idées se font jour », devant lesquelles ils devront sans doute prudemment « battre en retraite », brûlant ce qu'ils ont adoré et adorant ce qu'ils ont brûlé. Examinons un peu quelles sont ces nouvelles idées ; nous les trouverons peut-être bien vieilles.

« Commençons de bonne heure, dit-il, dans un style qui lui est propre, à initier nos écoliers à la composition, en leur faisant faire d'abord des phrases, puis plus tard de PETITES *historiettes* (sic) qui soient à leur portée, de petites descriptions d'objets qui leur sont connus, etc. » Mais, mon cher M. R., croyez-vous donc avoir le mérite de l'invention ? Détrompez-vous : bon nombre de maîtres ont pratiqué ce procédé avant vous ; seulement, ils n'ont pas cru pour cela qu'il fût nécessaire de négliger ou d'amoindrir l'étude de la grammaire. Au contraire, ils s'en sont servis et s'en servent encore comme d'un moyen indispensable pour arriver à la composition parlée et écrite. Comment, en effet, l'élève pourrait-il employer les verbes sans avoir une idée exacte des conjugaisons ? Quelle application ferait-il des pronoms avant d'en avoir compris le juste emploi ? Avec quelles phrases rendrait-il ses idées sur un objet quelconque, s'il ne connaissait ni le rôle du sujet, ni la place des compléments, ni aucune des relations qui existent entre les mots ? Que la routine, dans cet important enseignement de la langue, fasse place à une étude attrayante, intelligente et pratique, rien de mieux ; c'est là sans doute l'idée de M. R., comme aussi celle de « la grande masse de notre personnel enseignant » ; et c'est à quoi aussi nous devons tous viser en cherchant à rendre nos leçons intéressantes. Mais peut-on croire raisonnablement qu'une leçon de grammaire bien faite ne puisse obliger l'enfant « à penser, à réfléchir, à raisonner » ? Les exemples, les conjugaisons par proposition, les dictées et les analyses, en un mot, les exercices grammaticaux de toutes sortes, ne peuvent-ils pas être choisis de manière à donner un aliment à l'esprit et au cœur de l'élève ? « à préparer l'homme dans l'enfant, à lui donner une instruction et une éducation en rapport avec sa future carrière ? » Bien certainement ; aussi, n'est-ce pas encore là une idée nouvelle ; depuis longtemps, les bons maîtres l'ont réduite en pratique. S'il fallait en croire M. R., il semblerait pourtant que l'enseignement simultané de la grammaire et d'une autre branche du programme, de l'agriculture par exemple, dût être impossible. Erreur ; en effet, qui empêche un instituteur de donner une teinte agricole à ses leçons d'orthographe, de langage et de composition ? Les applications des règles grammaticales seront-elles moins utiles parce qu'elles renfermeront quelques bonnes idées sur la culture en général, le jardinage, la taille et la conduite des arbres et de la vigne, l'élevage du bétail, les pâturages, l'industrie fromagère, etc. ? Et réciproquement, une leçon d'agriculture perdra-t-elle de son prix, parce qu'on prendra sur le temps qui lui est consacré quelques minutes pour expliquer aux élèves le sens et l'orthographe des termes techniques ou autres dont on se servira ? Il me semble, au contraire, qu'elle ne peut qu'y gagner.

Au lieu donc d'amoindrir notre enseignement grammatical, en ne le considérant que comme « une branche secondaire », fortifions-le de plus en plus en l'appliquant à toutes les matières de notre programme : lecture, écriture, catéchisme, calcul, histoire, géographie, agriculture, etc. D'un autre côté, que le langage de la classe, tant les questions ou explications du maître que les réponses ou rapports des élèves, soit net, clair et correct ; qu'aucune faute parlée ou écrite ne soit tolérée ; que tous les divers exercices classiques soient bien prévus, bien déterminés et bien préparés, et nous pourrons facilement, si nous avons le talent de nous faire écouter, parcourir en entier notre petit programme scolaire, sans être réduits à la nécessité « ou d'accorder moins de temps à la grammaire ou de trouver des moyens plus rapides pour l'enseigner à nos élèves avec le moins de temps possible. »

Quant au reproche que votre honorable correspondant des bords de la Viège fait à l'auteur du rapport qui a été lu à Sierre sur l'orthographe, de « s'être attaché à faire prévaloir ses idées plutôt que celles qui avaient été émises dans les travaux des instituteurs », il me suffit pour en montrer la valeur, de renvoyer vos lecteurs aux extraits de ce rapport donnés dans votre supplément de juin 1877. Il est vrai que l'auteur en question se permet d'apprécier les idées de ses collègues sur l'enseignement de la grammaire ; mais, sérieusement, peut-on l'en blâmer ? D'ailleurs, est-ce que M. R. lui-même s'était contenté d'énumérer simplement celles qui avaient été débattues dans la conférence de Vernayax ? N'en avait-il pas même jugé quelques-unes très-sérieusement ?

« A plus tard d'autres développements », si M. R., dans ceux qu'il nous promet, revient encore une fois à la charge sur ce qui a été jugé, en sa présence, sans aucune protestation de sa part ni de qui que ce soit. A-t-il craint la discussion devant les juges de Sierre ? C'est ce que j'ignore. Mais toujours est-il que tous nos régents ne sont pas de son avis « et avec raison », puisqu'il est le seul qui, jusqu'ici, ait osé attaquer les conclusions du rapport qui nous occupe.

Daignez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance des sentiments respectueux de

Votre dévoué serviteur,
J.-B. B.

INTRÊTS DE LA SOCIÉTÉ.

Dans sa réunion du 25 avril, le Comité de la *Société fribourgeoise d'éducation* a pris les décisions suivantes :

1° L'assemblée générale de la Société, qui doit avoir lieu à Estavayer, conformément à la décision prise à Fribourg, est fixée au jeudi, 11 juillet prochain. Le président du Comité a été chargé de l'organisation.

2° Les travaux sur les sujets à traiter devront être remis pour le **premier juin** aux rapporteurs qui sont :

a) Pour la 1^{re} question (*Des moyens moraux à employer par l'instituteur pour arriver à une bonne fréquentation*), M. Michaud, instituteur à Romont ;

b) Pour la 2^e question (*De l'organisation d'une école, de la division des cours, de la tâche attribuée à chaque cours*), M. Pouchard, François, instituteur à Villarepos ;

c) Pour la 3^e question (*Le livre de géographie de M. Ellin, traduit par Aug. Egger, convient-il à nos écoles primaires ?*), M. Bise, professeur à Hauterive.

3° Messieurs les rapporteurs devront transmettre leurs rapports pour le 25 juin au président du Comité, pour que celui-ci puisse les faire imprimer en supplément et les expédier aux Sociétaires avec le numéro du *Bulletin* du premier juillet.

Les membres du corps enseignant qui traitent ces questions, sont priés de faire parvenir leurs travaux aux rapporteurs désignés pour le jour fixé, afin qu'il n'y ait pas de retard pour l'impression et l'expédition du *Bulletin* de juillet.

LE COMITÉ.
